Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260915-20260902-DE

Commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 septembre 2026

De la commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

Séance du 15 septembre 2026

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	7
- votants	9
- absents	3
- exclu	0
- pouvoirs	2

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. LE GOUÉ Mickaël, Maire.

Présents :
BEAUDOUX Edith, DANION Jérôme, DEVAL Caroline, DINOT Pascal, DUBOIS Florent, LE GOUÉ Mickaël, RENAULT Cédric.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
Mme ROBIN RAYNARD Stéphanie a donné procuration à M. LE GOUÉ Mickaël
M. ROUSSEAU Hervé a donné procuration à Mme BEAUDOUX Edith

Date de convocation :
10.09.2026

M. RENAULT Cédric est nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage :
16.09.2026

Délibération n°2026-09-02

Désignation des représentants de la commune et des référents auprès des organismes extérieurs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux lors du scrutin du 15 mars, il convient de désigner les délégués de la commune appelés à siéger au sein de divers organismes extérieurs et de nommer les élus référents pour les missions thématiques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la représentation de la commune dans les instances de coopération et de désigner les interlocuteurs privilégiés pour les services de l'État et les partenaires institutionnels ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder aux désignations selon les modalités suivantes :
Vu la délibération 2026-04-04, Vu la démission de M. Manuel CHAUVEL,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de désigner :

1. PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial)
   Élu(e) référent(e) : Jérôme DANION

2. Accessibilité
   Élu(e) référent(e) : Edith BEAUDOUX

Monsieur le Maire est chargé de notifier ces désignations aux organismes concernés et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le Maire,
M. LE GOUÉ

MAIRIE de ST-NICOLAS-DU-TERTRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)